

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 19 juin 2020**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

**Délibération n° 2020-131**

**Objet de la délibération : Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2019 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte**

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 juin 2020.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LAVIGOGNE Denis, GIULIANO Jérémie, PERO Franck, FREYNET Jacques, VERAN Jean-Pierre, GENRE Patrick, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, HOFFMANN Olivier, LATZ Michaël, LOUDES Serge, PAILLARD Carine, PAUL Jacques, PORZIO Claude, BŒUF Mireille, VALLOT Philippe, BERTIN-PATOUX Lydie, DECANIS Alain, DELZERS Catherine, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, KIEFFER Bertrand, LAMIA Anne-Marie, LASSOUTANIE Chantal, LAUMAILLER Jean-Luc, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, SIMONETTI Pascal

**Absents :**

- **dont représentés :** GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, LANFRANCHI Christine donne procuration à MARTIN Laurent, LANFRANCHI Horace donne procuration à LAMIA Anne-Marie, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémie, WUST Jocelyne donne procuration à FABRE Gérard
- **dont excusés :** BLEINC Gérard, GAUTIER Pierre, GARELLO Vessélina, NEDJAR Laurent

**Secrétaire de Séance :** Madame Carine PAILLARD

Monsieur Patrick GENRE expose :

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et la loi n° 2020-546 « prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions » publiée le 12 mai 2020;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 ;

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter les budgets primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2019, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat du compte de gestion, dressé par Monsieur le Receveur, accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que Monsieur le receveur a requis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2018, celui des titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ces écritures ;

CONSIDERANT que, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT que, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé, et dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	26 417 222,00 €	66 123 840,00 €	92 541 062,00 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	11 590 305,86 €	58 931 548,03 €	70 521 853,89 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)		407 990,88 €	407 990,88 €
RECETTES NETTES (D=B-C)	11 590 305,86 €	58 523 557,15 €	70 113 863,01 €
<b>DEPENSES</b>			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)	26 417 222,00 €	66 123 840,00 €	92 541 062,00 €
MANDATS EMIS (F)	16 969 923,69 €	54 849 030,59 €	71 818 954,28 €
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	12 480,00 €	606 255,23 €	618 735,23 €
DEPENSES NETTES (H=F-G)	16 957 443,69 €	54 242 775,36 €	71 200 219,05 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(D-H) EXCEDENT		4 280 781,79 €	-1 086 356,04 €
(H-D) DEFICIT	-5 367 137,83 €		

	Résultat clôture 2018	Part affecté à l'investissement 2019	Résultat exercice 2019	Résultat clôture 2019
Investissement	-2 533 230,46 €		-5 367 137,83 €	-7 900 368,29 €
Fonctionnement	9 766 214,39 €	1 189 756,46 €	4 280 781,79 €	12 857 239,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 232 983,93 €</b>	<b>1 189 756,46 €</b>	<b>-1 086 356,04 €</b>	<b>4 956 871,43 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le 25 JUIN 2020  
et affichage le  
25 JUIN 2020

Fait et délibéré à Brignoles, le 19 juin 2020

Le Président,

Didier BREMOND

